COMMUNE DE VILLEBICHOT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. L'état de la dette

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 09.04.2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Résultat exercice 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	83 863.44	135 912.05	0.00	135 912.05	83 863.44
Opérations de l'exercice	301 388.01	302 662.76	170 267.39	421 817.73	471 655.40	724 480.49
TOTAUX	301 388.01	386 526.20	306 179.44	421 817.73	607 567.45	808 343.93
Résultats de clôture	0.00	85 138.19	0.00	115 638.29	0.00	200 776.48
Restes à réaliser	0.00	0.00	61 244.36	0.00	61 244.36	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	85 138.19	61 244.36	115 638.29	61 244.36	200 776.48
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	85 138.19	0.00	54 393.93	0.00	139 532.12

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

b) ***Dépenses de fonctionnement***

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 253 087.00 € et se répartissent comme suit :

Dépenses	
011 – Charges de gestion générale	77 116.64
012 – Charges de personnel	19 431.00
014 – Atténuation de produis	41 558.00
65 – Autres charges de gestion courante	74 099.00
66 – Charges financières	4 213.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**216 417.64**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 669.36
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**253 087.00**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Celles-ci regroupent :

- Les frais généraux relatif à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments communaux (eau, électricité, carburant véhicule communal, assurances, téléphone, nettoyage…)
- L'entretien de la voirie et des réseaux
- Les prestations des services extérieurs
- La maintenance et la réparation du matériel
- Les taxes foncières
- Les frais de garderie des bois et divers coûts pour l'ONF
- Les fêtes et cérémonies diverses

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent les dépenses pour le personnel communal (Mmes TREVES, VANDEEHEEREN et Mr TROUBLE).

Le secrétariat de mairie est assuré par le service commun de la Communauté de Communes de Gevrey-Nuits, cette dépense est imputée au chapitre 014.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Chaque année, la Communauté de Communes de Gevrey-Nuits verse à chaque commune membre une attribution compensatrice de taxe professionnelle déduction faite de la participation de la commune à différents services communs (service autorisation du droit des sols, service secrétariat de mairie) et du F.P.I.C. (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Elles se composent principalement des dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités de fonction et des cotisations des élus,
- Aux subventions de fonctionnement accordées aux associations,
- Aux contributions aux différents syndicats intercommunaux (SICECO, SIVOS de la Plaine) et au SDIS 21

Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts de la commune.

Les dépenses d'ordres

Elles représentent 36 669.36 € en 2021 qui comprennent les amortissements des biens pour 1 632.00 € ainsi qu'une somme de 35 037.36 € inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investisssement.

c) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 253 087.00 € et se répartissent comme suit :

Recettes	
013 – Atténuation de charges	3 553.00
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	5 905.00
73 – Impôts et taxes	105 905.00
74 – Dotations et participations	40 981.00
75 – Autres produits de gestion courante	11 604.00
TOTAL DES RECETTES REELLES	**167 948.00**
002 – Résultat reporté	85 139.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**253 087.00**

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées ainsi :

- Les coupes de bois et les affouages, le remboursement forfaitaire de la T.V.A. sur la vente de bois,
- Les redevances d'occupation du domaine public (SICECO, Orange)
- La location de la chasse
- La vente des concessions de cimetière
-

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- La fiscalité directe locale (taxes foncières sur le bâti et le non bâti)
- Les taxes afférentes aux droits de mutation

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune. Elle est en nette diminution depuis 2013, 38 835 €, pour 24 280 € en 2020 une prévision de 24 199 € pour 2021.
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)
- Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et taxes d'habitation
- Le F.C.T.V.A sur les dépenses de fonctionnement

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La principale ressource de ce chapitre est constituée par les revenus des immeubles et des biens, à savoir :

- La location du logement communal,
- Les locations des jardins et des terres,
- La location de la Salle de l'Héritage.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté

Ce chapitre comprend le report d'excédent de fonctionnement de l'année précédente après affectation de résultat, soit 85 138.19 € (arrondi à 85 319.00 € au BP 2021).

d) Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont augmenté en 2017 de 5 % par rapport à 2016 et en 2018 de 3 % par rapport à 2017 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	11.04%	11.59 %	11.94 %	11.94 %	0.00 %	0.00 %
Taxe sur foncier bâti	15.61 %	16.39 %	16.88 %	16.88 %	16.88 %	37.88 %
Taxe sur foncier non bâti	26.75 %	28.09 %	28.93 %	28.93 %	28.93 %	28.93 %

Les bases d'imposition sont établies par les services fiscaux, selon les règles qui résultent de décisions législatives. Pour 2021, le taux de 21 % appliqué en 2020 sur le foncier bâti par le Conseil Départemental devra être additionné au taux de taxe communale sur le foncier bâti puisqu'elle ne sera plus perçue par le Conseil Départemental.

III. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est lieux aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

a) Dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, de travaux, soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2021 sont estimées à 180 130.36 € et se répartissent comme suit :

Dépenses T.T.C.	
204 – subventions d'équipement versées	41 679.36
21 – immobilisations corporelles	81 613.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	**123 292.36**
16 – emprunts et dettes assimilées	56 838.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	**56 838.00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**180 130.36**

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées

Ce chapitre correspond aux travaux d'extension du réseau d'éclairage public : éclairage LED et viabilisation rue St Bernard.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend les prévisions suivantes :

- Les travaux dans la forêt communale selon le programme proposé par l'ONF pour un montant de 26 700 € et des R.A.R. de 2020 pour un montant de 15 500.00 € pour des travaux réalisés en 2020 mais payés en 2021.
- Les travaux de lasure sur la salle l'Héritage,
- Les travaux dans le logement communal,
- Les travaux de voirie place de la mairie et rue de Boulard pour 23 752.80 € et des travaux de l'Entreprise Noirot pour 4 260.00 €.
- L'acquisition de matériel divers, mobilier et de bureau pour 5 400.00 €.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent à :

- Le Fonds de compensation de la T.V.A. (FCTVA) – récupération deux ans après réalisation (16.404 %)
- La taxe d'aménagement sur les déclarations d'urbanisme,
- Les subventions d'investissement

Elles sont estimées à 180 130.36 € pour l'exercice 2021 et se répartissent comme suit :

Recettes T.T.C.	
13 – subventions d'investissement	11 168.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	**11 168.00**
10 – dotation, fonds divers et réserves	16 654.00
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	**16 654.00**
TOTAL DES RECETTES REELLES	**27 822.00**
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**36 669.36**
001 – résultat reporté	115 639.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**180 130.36**

Les recettes d'ordres (sans décaissement)

Elles représentent 36 669.36 € qui comprennent les amortissements des biens pour 1 632.00 € ainsi qu'une somme de 35 037.36 € correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

IV – Etat de la dette

Le budget principal comporte six emprunts et un crédit relais concernant :

- Les travaux de voirie 2011 – contracté en 2011 pour une durée de 10 ans d'un montant de 20 000€
- Les travaux ERL/Mairie – contracté en 2018 pour une durée de 25 ans d'un montant de 187 000 €
- Le financement des investissements en mobilier et matériel pour l'ERL – contracté en 2018 pour une durée de 15 ans d'un montant de 20 000 €
- Les travaux ERL/Mairie (complément) – contracté en 2018 pour une durée de 25 ans pour un montant de 35 000 €
- Les travaux de la rue de Boulard – contracté en 2017 pour une durée de 20 ans pour un montant de 30 000 €

- Les travaux de voirie de la traversée du village – contracté en 2008 pour une durée de 15 ans pour un montant de 50 000 €
- Les travaux de l'ERL/Mairie – un crédit relais dont le capital restant dû d'un montant de 40 000 € est à rembourser au plus tard le 30/11/2021

Le montant des remboursements pour l'année 2021 :

- Dépenses de fonctionnement : les intérêts = 4 213.00 €
- Dépenses d'investissement : le capital = 56 838.00 €

Annexé au budget primitif 2021, adopté par le Conseil Municipal le 09 Avril 2021.

Le Maire

Pascal GRAPPIN.